



Conseil Municipal du 15 Avril 2025

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 Avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 08 avril 2025

Présents : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, SAUZEAU Christelle, SOULIE Aimée et Mrs GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, MAMPRIN Thierry, CHALAGUIER Julien

Absents excusés : Mr VAN DE VONDELE Laurent et Mmes TREIL Christine, PEZET Aïcha.

Madame TREIL Christine a donné procuration à PELLAUSY Bernard.

Madame PEZET Aïcha a donné procuration à CARUCHET Virginie.

Madame SOULIE Aimée est nommée secrétaire de séance.

Points à l'ordre du jour faisant l'objet de délibérations

✚ AFFECTATION DES RESULTATS 2025 COMMUNE

Après avoir examiné le compte administratif 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Le report au 001 du BP 2025 est de 142 179.90

Le report au 002 en recettes de fonctionnement du BP 2025 est de 31 235.07

✚ BUDGET COMMUNE 2025

Madame le Maire présente le budget comme ci-dessous :

Equilibre financier avec affectation fonctionnement BP 2025

TOTAL DEPENSES	697 695.71	TOTAL RECETTES	697 695.71
----------------	------------	----------------	------------



SAVENÈS

Equilibre financier avec affectation investissement BP 2025

TOTAL DEPENSES	1 157 447.02	TOTAL RECETTES	1 157 447.02
----------------	--------------	----------------	--------------

✚ TAUX 2025

Le Conseil Municipal vote les taxes comme suit :

	Bases d'imposition Prévi 2025	Taux %	Total
<u>Augmentation de 2%</u>			
Taxe foncière (bâti)	496 100	47.12	233 762
Taxe foncière (non bâti)	75 700	116.51	88 198
Taxe d'habitation	39 400	16.75	6 600

✚ PROJET PHOTOVOLTAIQUES

Dans le cadre de l'accélération des ENR, impulsée par la loi pour l'accélération de la production des énergies renouvelables dite loi « APER » du 10 mars 2022, pour les installations photovoltaïques, des dispositions législatives et réglementaires prévoient l'élaboration d'un document cadre. Celui-ci vise à définir les surfaces agricoles et forestières ouvertes aux projets photovoltaïques au sol, compatibles avec une activité agricole pastorale ou forestière ainsi que les conditions d'implantation dans ces surfaces.

La Commune de Savenès a un terrain cadastré section D 523 et D 524 d'une superficie de 53.50 a et 36.57 a qui est une ancienne décharge d'ordures ménagères.



SAVENÈS

✚ PROJET IMPLANTATION DE PETIT PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE TERRAIN DE L'ANCIENNE DÉCHARGE

La société Orion Energies souhaite développer un projet de centrale solaire au sol sur les parcelles OD-0523 et OD-0524 appartenant au domaine privé de la commune de Savenès. Il s'agit d'un terrain dégradé (ancienne décharge). L'ancienne décharge de Savenès représente une surface de 0.89ha.

Ce projet consiste en une installation d'environ 1000 panneaux dans un parc de 1 ha environ. La centrale solaire d'une puissance d'environ 1MWc, sera clôturée et cachée par une haie.

Une proposition commerciale a été faite pour une location sur 35 ans via une promesse de bail emphytéotique. La proposition a été présentée au conseil du 11 mars 2025 par Orion Energies.

✚ DEMANDE D'UNE SUBVENTION POUR REMPLACEMENT MENUISERIES LOGEMENT COMMUNAL ET ISOLATION

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est important d'effectuer des travaux nécessaires pour la rénovation d'un logement communal, afin de pouvoir le louer et générer des revenus de fonctionnement.

Madame le Maire propose de solliciter les aides financières auprès des différents organismes et dispositifs de financement (Etat, Département, Région), suivant tableau ci-dessous :

Désignations	Montants envisagés HT
Remplacement menuiseries simple vitrage par double vitrage	4 877.00 €
Isolation des murs par l'intérieur	5281.28 €
Isolation du plancher haut en combles	705.67 €
TOTAL HT	10 863.95 €

✚ CONVENTION MUTUALITE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la construction et les équipements de la maison partagée sont pris en charge par le Mutualité française de Tarn et Garonne qui assure la gestion de la maison partagée.

Les personnels sont sous la responsabilité de la Mutualité Française de Tarn et Garonne.



SAVENÈS

La Mutualité Française de Tarn et Garonne fera donc son affaire des frais inhérents au fonctionnement du bâtiments et de son activité : entretien et nettoyage, téléphonie et interne hors entretien des espaces extérieurs et accès à la charge de la commune.

La commune s'engage à apporter à la Mutualité Française de Tarn et Garonne la subvention d'équilibre nécessaire sur présentation des résultats annuels dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, il convient de céder à l'euro symbolique le terrain

Fin de séance

La Secrétaire,

SOULIE Aimée

Le Maire,

COULON Marie-Christine

SAVENÈS

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 Avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 08 avril 2025

Présents : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, SAUZEAU Christelle, SOULIE Aimée et Mrs GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, MAMPRIN Thierry, CHALAGUIER Julien

Absents excusés : Mr VAN DE VONDELE Laurent et Mmes TREIL Christine, PEZET Aïcha.

Madame TREIL Christine a donné procuration à PELLAUSY Bernard.

Madame PEZET Aïcha a donné procuration à CARUCHET Virginie.

Madame SOULIE Aimée est nommée secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 COMMUNE

Après avoir examiné le compte administratif 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

	RESULTAT CLOTURE EX PRECEDENT	PART AFFECTE A L'INVEST	RESULTATS EXERCICE 2024	TRANSFERT DE RESULTATS PAR OD:NB	RESULTAT DE CLOTURE 2024	RESTES A REALISER 2024
Invest	-257 622.57		296 593.97	103 208.50	142 179.90	643 320.41
Fonct	185 176.07	185 176.04	4 768.06	26 466.94	31 235.07	

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	31 235.07
---	------------------

**Affectation obligatoire : A la couverture
d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au
BP (titre 1068 en recette d'investissement)**

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/168)

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne
002 en recettes de fonctionnement BP 2025)

Total affecté au c/1068

31 235.07

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024

Le report au 001 du BP 2025 est de 142 179.90

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité, décide de valider l'affectation des résultats
2025.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


COULON Marie-Christine



SAVENÈS

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 Avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 08 avril 2025

Présents : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, SAUZEAU Christelle, SOULIE Aimée et Mrs GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, MAMPRIN Thierry, CHALAGUIER Julien

Absents excusés : Mr VAN DE VONDELE Laurent et Mmes TREIL Christine, PEZET Aïcha.

Madame TREIL Christine a donné procuration à PELLAUSY Bernard.

Madame PEZET Aïcha a donné procuration à CARUCHET Virginie.

Madame SOULIE Aimée est nommée secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET COMMUNE 2025

Madame le Maire présente le budget comme ci-dessous :

Equilibre financier avec affectation fonctionnement BP 2025

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	182 220	002 Excédent de fonctionnement	31 235.07
012 Charges de personnel	283 200	70 Produits des services	45 241
014 Atténuation produits	28 610	73 Impôts et taxes	332 361.64
65 Charges de gestion courante	92 450	013 Atténuation de charges	4 000
66 Charges financières	50 000	74 Dotations	229 888
67 Charges exceptionnelles	3 900	75 Autres produits gestion	54 965
023 Virement à la section investissement	57 315.71	002 Excédent de fonctionnement	31 235.07
TOTAL DEPENSES	697 695.71	TOTAL RECETTES	697 695.71

DEPENSES		RECETTES	
16 Remboursement d'emprunts	298 000	001 Solde d'exécution reporté	142 179.90
21 Immobilisations corporelles	694 316.02	021 Virement de la section fonctionnement	57 315.71
041 Opérations patrimoniales	130 131	041 Opérations patrimoniales	130 131
1068	35 000	10 Dotation fonds divers	73 653.79
		13 Subventions	477 027.62
		024 Cessions	127 139
		16 Emprunt	150 000
TOTAL DEPENSES	1 157 447.02	TOTAL RECETTES	1 157 447.02

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité, décide de valider le budget 2025

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

COULON Marie-Christine



SAVENÈS

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 Avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 08 avril 2025

Présents : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, SAUZEAU Christelle, SOULIE Aimée et Mrs GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, MAMPRIN Thierry, CHALAGUIER Julien

Absents excusés : Mr VAN DE VONDELE Laurent et Mmes TREIL Christine, PEZET Aïcha.

Madame TREIL Christine a donné procuration à PELLAUSY Bernard.

Madame PEZET Aïcha a donné procuration à CARUCHET Virginie.

Madame SOULIE Aimée est nommée secrétaire de séance.

OBJET : TAUX 2025

Mme Le Maire a présenté les taux éventuels d'augmentation d'impôts 2025. Le taux de % discuté en Commission des Finances et présenté au Conseil Municipal a été retenu à l'unanimité.

Le Conseil Municipal vote les taxes comme suit :

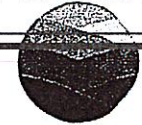
	Bases d'imposition Prévi 2025	Taux %	Total
<u>Augmentation de 2%</u>			
Taxe foncière (bâti)	496 100	47.12	233 762
Taxe foncière (non bâti)	75 700	116.51	88 198
Taxe d'habitation	39 400	16.75	6 600

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
COULON Marie-Christine




Affichage le 24/04/2025



SAVENÈS

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 Avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 08 avril 2025

Présents : Mmes CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, SAUZEAU Christelle, SOULIE Aimée et Mrs GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, MAMPRIN Thierry, CHALAGUIER Julien

Absents excusés : Mr VAN DE VONDELE Laurent et Mmes BEFRE Michelle, TREIL Christine, PEZET Aïcha.

Madame TREIL Christine a donné procuration à PELLAUSY Bernard.

Madame PEZET Aïcha a donné procuration à CARUCHET Virginie.

Madame SOULIE Aimée est nommée secrétaire de séance.

OBJET : PROJET PHOTOVOLTAIQUES

Vu la loi pour l'accélération des énergies renouvelables dite loi « APER » du 10 mars 2022

Vu la délibération n° 2019.11.28-248 du 28 novembre 2019 approuvant PCAET de la communauté de communes, et sa stratégie visant à réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables

Vu la délibération n°2021.09.30-187 du 30 septembre 2021 : feuille de route pour le déploiement d'un mix-énergie renouvelable de projets d'envergure « Grand Sud Tarn et Garonne autonome en 2040

Vu la sollicitation de la préfecture via son courrier en date du 11 mars 2025 pour une consultation des territoires de 2 mois

Dans le cadre de l'accélération des ENR, impulsée par la loi pour l'accélération de la production des énergies renouvelables dite loi « APER » du 10 mars 2022, pour les installations photovoltaïques, des dispositions législatives et réglementaires prévoient l'élaboration d'un document cadre. Celui-ci vise à définir les surfaces agricoles et forestières ouvertes aux projets photovoltaïques au sol, compatibles avec une activité agricole pastorale ou forestière ainsi que les conditions d'implantation dans ces surfaces.

Affichage le 24/04/2025

08/22/2025
Reçu le 24/04/2025

Ce document désigne les surfaces composées de sols réputés incultes ou non exploités depuis plus de dix ans et est établi par le Préfet sur proposition de la Chambre d'Agriculture et suite à une consultation des personnes publiques associées.

Avant toute décision par le Préfet, les communautés de communes ainsi que les communes du département sont amenées, si elles le souhaitent, à donner un avis sur ce document cadre dans un délai de deux mois à compter du 11 mars 2025.

Au regard des éléments transmis par le Préfet en date du 11/03/2025, et suite à l'étude des documents, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne a suggéré un complément de parcelles sur le territoire.

La Commune de Savenès a un terrain cadastré section D 523 et D 524 d'une superficie de 53.50 a et 36.57 a qui est une ancienne décharge d'ordures ménagères.

Nous demandons que ce terrain dégradé soit intégré au document cadre.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité des membres présents, acceptent la demande d'intégration du terrain dégradé au document cadre.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

COULON Marie-Christine



SAVENÈS

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 Avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 08 avril 2025

Présents : Mmes CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, SAUZEAU Christelle, SOULIE Aimée et Mrs GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, MAMPRIN Thierry, CHALAGUIER Julien

Absents excusés : Mr VAN DE VONDELE Laurent et Mmes BEFRE Michelle, TREIL Christine, PEZET Aïcha.

Madame TREIL Christine a donné procuration à PELLAUSY Bernard.

Madame PEZET Aïcha a donné procuration à CARUCHET Virginie.

Madame SOULIE Aimée est nommée secrétaire de séance.

OBJET : PROJET IMPLANTATION DE PETIT PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE TERRAIN DE L'ANCIENNE DECHARGE

Madame le Maire indique que le 10 février 2025, une rencontre a eu lieu entre Orion Energies et Madame le Maire ainsi que les membres présents au conseil municipal du jour, qui a donné lieu à une délibération lors du conseil municipal du 11 mars 2025.

La société Orion Energies souhaite développer un projet de centrale solaire au sol sur les parcelles OD-0523 et OD-0524 appartenant au domaine privé de la commune de Savenès. Il s'agit d'un terrain dégradé (ancienne décharge). L'ancienne décharge de Savenès représente une surface de 0.89ha.

Ce projet consiste en une installation d'environ 1000 panneaux dans un parc de 1 ha environ. La centrale solaire d'une puissance d'environ 1MWc, sera clôturée et cachée par une haie.

Une proposition commerciale a été faite pour une location sur 35 ans via une promesse de bail emphytéotique. La proposition a été présentée au conseil du 11 mars 2025 par Orion Energies.

- AUTORISE, Madame le Maire ou l'un des adjoints, à signer tout document et acte utile à la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité des membres présents, acceptent le projet d'implantation de petit parc photovoltaïque sur le terrain de l'ancienne décharge.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Marie-Christine COULON



Affichage le 24/04/2025

SAVENÈS

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 Avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 08 avril 2025

Présents : Mmes CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, BEFRE Michelle, SOULIE Aimée et Mrs GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, MAMPRIN Thierry, CHALAGUIER Julien

Absents excusés : Mr VAN DE VONDELE Laurent et Mmes SAUZEAU Christelle, TREIL Christine, PEZET Aïcha.

Madame TREIL Christine a donné procuration à PELLAUSY Bernard.

Madame PEZET Aïcha a donné procuration à CARUCHET Virginie.

Madame SOULIE Aimée est nommée secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE D'UNE SUBVENTION POUR REMPLACEMENT MENUISERIES LOGEMENT COMMUNAL ET ISOLATION

ABROGATION DELIBERATION N° 20241003

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est important d'effectuer des travaux nécessaires pour la rénovation d'un logement communal, afin de pouvoir le louer et générer des revenus de fonctionnement.

Madame le Maire propose de solliciter les aides financières auprès des différents organismes et dispositifs de financement (Etat, Département, Région), suivant tableau ci-dessous :

Désignations	Montants envisagés HT
Remplacement menuiseries simple vitrage par double vitrage	4 877.00 €
Isolation des murs par l'intérieur	5281.28 €
Isolation du plancher haut en combles	705.67 €
TOTAL HT	10 863.95 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et considérant l'intérêt du projet répondant à un réel besoin, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Sollicite l'aide financière la plus élevée possible auprès des différents organismes et dispositifs de financement,

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
COULON Marie-Christine



Ajouté au Maire,
Bernard PELLAUSY

Affichage le 24/04/2025



SAVENÈS

DEL N° 20250407

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 Avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 08 avril 2025

Présents : Mmes CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, BEFRE Michelle, SOULIE Aimée et Mrs GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, MAMPRIN Thierry, CHALAGUIER Julien

Absents excusés : Mr VAN DE VONDELE Laurent et Mmes SAUZEAU Christelle, TREIL Christine, PEZET Aïcha.

Madame TREIL Christine a donné procuration à PELLAUSY Bernard.

Madame PEZET Aïcha a donné procuration à CARUCHET Virginie.

Madame SOULIE Aimée est nommée secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION MUTUALITE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la construction et les équipements de la maison partagée sont pris en charge par le Mutualité française de Tarn et Garonne qui assure la gestion de la maison partagée.

Les personnels sont sous la responsabilité de la Mutualité Française de Tarn et Garonne.

La Mutualité Française de Tarn et Garonne fera donc son affaire des frais inhérents au fonctionnement du bâtiments et de son activité : entretien et nettoyage, téléphonie et interne hors entretien des espaces extérieurs et accès à la charge de la commune.

La commune s'engage à apporter à la Mutualité Française de Tarn et Garonne la subvention d'équilibre nécessaire sur présentation des résultats annuels dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, il convient de céder à l'euro symbolique le terrain

Après délibération, le Conseil Municipal par 10 voix pour et 1 abstention et a voté pour :

- **Acter** le projet de partenariat de la maison partagée ;
- **Autoriser** Madame le Maire à signer la convention qui fixe les modalités d'exploitation qui prévoit notamment la condition de subvention d'équilibre par la commune ;

Affichage le 24/04/2025

- Autoriser Madame le Maire à engager les démarches nécessaires à la cession du terrain pour l'euro

symbolique
065-20250415-20250407-DE
Reçu le 24/04/2025

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

COULON Marie-Christine

